

Garantie et taux de cotisation maintien de salaire 2026

CCN des entreprises de Propreté et services associés (Brochure n° 3173 – IDCC 3043)

Personnels Non cadre , Etam et Cadre

1/ Taux de cotisation (à la charge exclusive de l'employeur)

Régime Général	Ensemble du personnel Non cadre (Hors Etam)	Maintien de salaire – Option A1 – Sans prise en charge des CSP	0,667 % TA + TB
	Ensemble du personnel Non cadre (Hors Etam)	Maintien de salaire – Option A2 – Avec prise en charge des CSP	0,930 % TA + TB
	Ensemble du personnel Etam (Employé administratif, Technicien et Agent de Maîtrise administratif ou d'exploitation)	Maintien de salaire – Option A1 – Sans prise en charge des CSP	0,826 % TA + TB
	Ensemble du personnel Etam (Employé administratif, Technicien et Agent de Maîtrise administratif ou d'exploitation)	Maintien de salaire – Option A2 – Avec prise en charge des CSP	1,158 % TA + TB
Alsace Moselle	Ensemble du personnel Non cadre (Hors Etam)	Maintien de salaire – Option L1 – Sans prise en charge des CSP	1,316 % TA + TB
	Ensemble du personnel Non cadre (Hors Etam)	Maintien de salaire – Option L2 – Avec prise en charge des CSP	1,842 % TA + TB
	Ensemble du personnel Etam (Employé administratif, Technicien et Agent de Maîtrise administratif ou d'exploitation)	Maintien de salaire – Option L1 – Sans prise en charge des CSP	1,316 % TA + TB
	Ensemble du personnel Etam (Employé administratif, Technicien et Agent de Maîtrise administratif ou d'exploitation)	Maintien de salaire – Option L2 – Avec prise en charge des CSP	1,842 % TA + TB
Régime Général et Alsace Moselle	Ensemble du personnel Cadre	Maintien de salaire – Option A1 – Sans prise en charge des CSP	1,403 % TA + 2,454 % TB
	Ensemble du personnel Cadre	Maintien de salaire – Option A2 – Avec prise en charge des CSP	1,963 % TA + 3,436 % TB

CSP = charges sociales patronales.

2/ Garantie Maintien de salaire

Personnel Non cadre – Régime général

Nature de l'arrêt	Début d'indemnisation	Ancienneté minimum requise dans l'entreprise	Niveau d'indemnisation (montant mensuel exprimé en % du salaire de référence)	
			90,00 % TA (*)	66,00 % TA (*)
			90,00 % TB (*)	66,00 % TB (*)
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	1 an	30 jours	30 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	1 an	30 jours	30 jours
Accident de la vie privée	8 ^e jour	1 an	30 jours	30 jours
Accident du trajet	8 ^e jour	1 an	30 jours	30 jours
Maladie	8 ^e jour	1 an	30 jours	30 jours
Accident de la vie privée	8 ^e jour	6 ans	40 jours	40 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	6 ans	40 jours	40 jours
Accident du trajet	8 ^e jour	6 ans	40 jours	40 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	6 ans	40 jours	40 jours
Maladie	8 ^e jour	6 ans	40 jours	40 jours
Accident de la vie privée	8 ^e jour	10 ans	50 jours	50 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	10 ans	50 jours	50 jours
Accident du trajet	8 ^e jour	10 ans	50 jours	50 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	10 ans	50 jours	50 jours
Maladie	8 ^e jour	10 ans	50 jours	50 jours
Accident de la vie privée	8 ^e jour	15 ans	60 jours	60 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	15 ans	60 jours	60 jours
Accident du trajet	8 ^e jour	15 ans	60 jours	60 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	15 ans	60 jours	60 jours
Maladie	8 ^e jour	15 ans	60 jours	60 jours
Accident de la vie privée	8 ^e jour	20 ans	80 jours	80 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	20 ans	80 jours	80 jours
Accident du trajet	8 ^e jour	20 ans	80 jours	80 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	20 ans	80 jours	80 jours
Maladie	8 ^e jour	20 ans	80 jours	80 jours
Accident de la vie privée	8 ^e jour	25 ans	90 jours	90 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	25 ans	90 jours	90 jours
Accident du trajet	8 ^e jour	25 ans	90 jours	90 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	25 ans	90 jours	90 jours
Maladie	8 ^e jour	25 ans	90 jours	90 jours
Accident de la vie privée	8 ^e jour	30 ans	100 jours	100 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	30 ans	100 jours	100 jours
Accident du trajet	8 ^e jour	30 ans	100 jours	100 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	30 ans	100 jours	100 jours
Maladie	8 ^e jour	30 ans	100 jours	100 jours

* Tranche A (TA) : partie du salaire brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.
Tranche B (TB) : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Nature de l'arrêt	Début d'indemnisation	Ancienneté minimum requise dans l'entreprise	Niveau d'indemnisation (montant mensuel exprimé en % du salaire de référence)		
			100,00 % TA (*)	90,00 % TA (*)	66,00 % TA (*)
			100,00 % TB (*)	90,00 % TB (*)	66,00 % TB (*)
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	0 mois	45 jours	—	—
Accident du trajet	1 ^{er} jour	0 mois	45 jours	—	—
Accident du travail	1 ^{er} jour	0 mois	45 jours	—	—
Maladie	1 ^{er} jour	0 mois	45 jours	—	—
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	1 an	45 jours	—	15 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	1 an	45 jours	—	15 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	2 ans	45 jours	—	15 jours
Maladie	1 ^{er} jour	2 ans	45 jours	—	15 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	6 ans	45 jours	—	35 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	6 ans	45 jours	—	35 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	6 ans	45 jours	—	35 jours
Maladie	1 ^{er} jour	6 ans	45 jours	—	35 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	10 ans	45 jours	5 jours	50 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	10 ans	45 jours	5 jours	50 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	10 ans	45 jours	5 jours	50 jours
Maladie	1 ^{er} jour	10 ans	45 jours	5 jours	50 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	15 ans	45 jours	15 jours	60 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	15 ans	45 jours	15 jours	60 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	15 ans	45 jours	15 jours	60 jours
Maladie	1 ^{er} jour	15 ans	45 jours	15 jours	60 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	20 ans	45 jours	35 jours	80 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	20 ans	45 jours	35 jours	80 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	20 ans	45 jours	35 jours	80 jours
Maladie	1 ^{er} jour	20 ans	45 jours	35 jours	80 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	25 ans	45 jours	45 jours	90 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	25 ans	45 jours	45 jours	90 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	25 ans	45 jours	45 jours	90 jours
Maladie	1 ^{er} jour	25 ans	45 jours	45 jours	90 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	30 ans	45 jours	55 jours	100 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	30 ans	45 jours	55 jours	100 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	30 ans	45 jours	55 jours	100 jours
Maladie	1 ^{er} jour	30 ans	45 jours	55 jours	100 jours

* Tranche A (TA) : partie du salaire brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.
Tranche B (TB) : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Nature de l'arrêt	Début d'indemnisation	Ancienneté minimum requise dans l'entreprise	Niveau d'indemnisation (montant mensuel exprimé en % du salaire de référence)	
			90,00 % TA (*)	66,00 % TA (*)
			90,00 % TB (*)	66,00 % TB (*)
Accident de la vie privée	4 ^e jour	1 an	30 jours	30 jours
Accident du trajet	4 ^e jour	1 an	30 jours	30 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	1 an	30 jours	30 jours
Maladie	4 ^e jour	1 an	30 jours	30 jours
Accident de la vie privée	4 ^e jour	6 ans	40 jours	40 jours
Accident du trajet	4 ^e jour	6 ans	40 jours	40 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	6 ans	40 jours	40 jours
Maladie	4 ^e jour	6 ans	40 jours	40 jours
Accident de la vie privée	4 ^e jour	10 ans	50 jours	50 jours
Accident du trajet	4 ^e jour	10 ans	50 jours	50 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	10 ans	50 jours	50 jours
Maladie	4 ^e jour	10 ans	50 jours	50 jours
Accident de la vie privée	4 ^e jour	15 ans	60 jours	60 jours
Accident du trajet	4 ^e jour	15 ans	60 jours	60 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	15 ans	60 jours	60 jours
Maladie	4 ^e jour	15 ans	60 jours	60 jours
Accident de la vie privée	4 ^e jour	20 ans	80 jours	80 jours
Accident du trajet	4 ^e jour	20 ans	80 jours	80 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	20 ans	80 jours	80 jours
Maladie	4 ^e jour	20 ans	80 jours	80 jours
Accident de la vie privée	4 ^e jour	25 ans	90 jours	90 jours
Accident du trajet	4 ^e jour	25 ans	90 jours	90 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	25 ans	90 jours	90 jours
Maladie	4 ^e jour	25 ans	90 jours	90 jours
Accident de la vie privée	4 ^e jour	30 ans	100 jours	100 jours
Accident du trajet	4 ^e jour	30 ans	100 jours	100 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	30 ans	100 jours	100 jours
Maladie	4 ^e jour	30 ans	100 jours	100 jours

* Tranche A (TA) : partie du salaire brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.
Tranche B (TB) : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Nature de l'arrêt	Début d'indemnisation	Ancienneté minimum requise dans l'entreprise	Niveau d'indemnisation (montant mensuel exprimé en % du salaire de référence)		
			100,00 % TA (*)	90,00 % TA (*)	66,00 % TA (*)
			100,00 % TB (*)	90,00 % TB (*)	66,00 % TB (*)
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	0 mois	45 jours	—	—
Accident du trajet	1 ^{er} jour	0 mois	45 jours	—	—
Accident du travail	1 ^{er} jour	0 mois	45 jours	—	—
Maladie	1 ^{er} jour	0 mois	45 jours	—	—
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	1 an	45 jours	—	15 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	1 an	45 jours	—	15 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	1 an	45 jours	—	15 jours
Maladie	1 ^{er} jour	1 an	45 jours	—	15 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	6 ans	45 jours	—	35 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	6 ans	45 jours	—	35 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	6 ans	45 jours	—	35 jours
Maladie	1 ^{er} jour	6 ans	45 jours	—	35 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	10 ans	45 jours	5 jours	50 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	10 ans	45 jours	5 jours	50 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	10 ans	45 jours	5 jours	50 jours
Maladie	1 ^{er} jour	10 ans	45 jours	5 jours	50 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	15 ans	45 jours	15 jours	60 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	15 ans	45 jours	15 jours	60 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	15 ans	45 jours	15 jours	60 jours
Maladie	1 ^{er} jour	15 ans	45 jours	15 jours	60 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	20 ans	45 jours	35 jours	80 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	20 ans	45 jours	35 jours	80 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	20 ans	45 jours	35 jours	80 jours
Maladie	1 ^{er} jour	20 ans	45 jours	35 jours	80 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	25 ans	45 jours	45 jours	90 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	25 ans	45 jours	45 jours	90 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	25 ans	45 jours	45 jours	90 jours
Maladie	1 ^{er} jour	25 ans	45 jours	45 jours	90 jours
Maladie professionnelle	1 ^{er} jour	30 ans	45 jours	55 jours	100 jours
Accident du trajet	1 ^{er} jour	30 ans	45 jours	55 jours	100 jours
Accident du travail	1 ^{er} jour	30 ans	45 jours	55 jours	100 jours
Maladie	1 ^{er} jour	30 ans	45 jours	55 jours	100 jours

Personnel Cadre

Nature de l'arrêt	Début d'indemnisation	Ancienneté minimum requise dans l'entreprise	Niveau d'indemnisation (montant mensuel exprimé en % du salaire de référence)
			100 % TA (*) + TB (*)
Accident du travail ou maladie	1 ^{er} jour	1 an	70 jours
Accident du travail ou maladie	1 ^{er} jour	10 ans	90 jours

* Tranche A (TA) : partie du salaire brut limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale.
Tranche B (TB) : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.